

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris,
le 27 novembre 2025.

Les Présidences paritaires d'OPCO prônent une approche soutenable de leur COM 2026 – 2028

Les Présidences paritaires des opérateurs de compétences se sont réunies ce mercredi 26 novembre afin d'aborder leur positionnement vis-à-vis du cadrage budgétaire porté par l'Etat pour les trois prochaines années. Elles ont donc à cet égard partagé des orientations d'optimisations conjointes dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Convention d'objectifs et de moyens applicable à compter de 2026.

À ce stade, la première maquette budgétaire présentée par la DGEFP prévoit une réduction d'environ 200 M€ à l'horizon 2028 sur les frais de fonctionnement incluant 100 M€ dès 2026. Cette trajectoire soulève une profonde interrogation quant à la capacité des OPCO à maintenir, dans toutes leurs dimensions, les accompagnements délivrés aux branches professionnelles, aux entreprises et aux salariés.

La situation apparaît d'autant plus sensible que les Présidences paritaires réaffirment la pertinence du modèle des opérateurs de compétences. Elles rappellent également leur contribution reconnue au déploiement des politiques de développement des compétences et de formation professionnelle des Branches dans les territoires, par ailleurs confirmée par l'IGAS.

Les Présidences mesurent pleinement le contexte budgétaire dans lequel ces orientations s'inscrivent et l'impératif de bonne gestion des fonds publics. Elles confirment leur volonté d'agir avec responsabilité et d'envisager les adaptations nécessaires, dès lors que celles-ci s'appuieraient sur une analyse partagée et objectivée des gains et des impacts, garantissant la soutenabilité et l'efficacité des évolutions qui pourraient être retenues et validées par les administrateurs des OPCO.

Dans cet esprit, **les opérateurs appellent à une révision et à un lissage des optimisations budgétaires annoncées à court terme afin de garantir une continuité de services. Ils s'engagent dans le même temps à poursuivre le travail collectif initié à mi-année 2025 et visant à identifier de façon opérationnelle des pistes de mutualisation et de coopération accrue.**

Ces premières pistes constituent un socle constructif pour contribuer à l'effort demandé tout en poursuivant leur capacité d'action au bénéfice des Branches professionnelles, des entreprises et de leurs salariés.

Les Présidences paritaires réaffirment leur volonté de rencontrer le Ministre du Travail afin de lui présenter ces pistes et d'ouvrir un échange approfondi, permettant de définir une trajectoire budgétaire à la fois responsable, réaliste et pleinement cohérente avec les besoins des secteurs qu'elles accompagnent.

